

COMPTE RENDU
REUNION DU 15. 01.2020

Absents :

ISNARD Viviane

DALLOZ Richard a donné pouvoir à GUIRAND André

ROUX Laurent a donné pouvoir à BONNET Pierre

BARBAROUX Michel a donné pouvoir à MOULIN Nicolas

MAITRISE D'OEUVRE LES MELEZES

Les arrêtés de subventions pour les travaux de désamiantage et réhabilitation de la toiture du bâtiment ont été reçus en mairie. Après consultation, il est décidé de retenir Olivier Sabran, Architecte ayant fait la proposition la plus intéressante.

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT A.GE.D.I.

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts et passe de syndicat mixte fermé à syndicat informatique mixte ouvert. Après approbation de ces modifications statutaires par le comité syndical, celui-ci sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modifications. La commune approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du syndicat mixte A.GE.D.I.

TRANSFERT D'ACTIF VOIRIE – EQUIPEMENTS SPORTIFS

Suite à la restitution de la compétence “création, gestion et entretien de la voirie” et “une partie des équipements sportifs” aux ex communautés de communes qui l'exerçaient précédemment, il est décidé de procéder au transfert de l'actif lié aux compétences “création, gestion et entretien de la voirie” et “équipements sportifs”, selon la demande de la communauté de communes Alpes Provence Verdon.

PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise l'exécutif de la collectivité territoriale, avec autorisation de l'organe délibérant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le conseil municipal décide de faire application de cet article à hauteur de 151 965,00 €, sur le budget principal, et 59 029,00 € sur le budget de la Régie des Eaux.

PROJET TOURISTIQUE CABANE JOYEUX

Monsieur le Maire présente un projet “randonnée découverte avec des ânes” boucle Chasse cabane Joyeux. La mise à disposition de la cabane pour la restaurer afin de l'utiliser pour l'accueil, replis doit être étudiée.

AVENANT N° 1 AUX CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2019-2020

L'avenant n° 1 aux contrats départementaux de solidarité territoriale 2019-2020, concernant les trois volets est approuvé.

AVENANT N° 1 PROTOCOLE D'ACCORD AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE SUR LE TORRENT DE CHASSE

Il est décidé de prolonger par un avenant la convention pour une durée de dix années entre la commune et la société SERHY pour continuer la recherche d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent de Chasse.

DIVERS

En ce qui concerne le prolongement de la zone 30 au Viéraron, il est décidé de conventionner avec la Maison Technique de Castellane et de demander une subvention au titre des amendes de police.

L'arrêté préfectoral n° 2019 353 005 de mise en demeure de régulariser la situation administrative des remblais réalisés dans le lit du cours d'eau « La Chasse » adressé à M. DAUMAS Gilbert a été affiché en mairie. Il est demandé de suivre cette mise en demeure et de prendre les mesures nécessaires si elle n'était pas respectée.

ENEDIS va effectuer des survols par hélicoptères pour effectuer le diagnostic des réseaux électriques de la commune entre le 08 janvier et le 31 janvier 2020.

La commune va proposer l'achat de plusieurs parcelles de terrain, à M. Richelme et Mme Lambot, au prix de 0,40 cts le m², ces parcelles jouxtant des terrains communaux.

Le devis pour la maintenance du poste informatique est approuvé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures